

Sicovalinfo

1^{er} semestre
2010

Supplément spécial services aux usagers

À la loupe

L'eau et l'assainissement resteront des services publics

Les directives de la Commission européenne obligent désormais la mise en concurrence pour certains marchés, menaçant la pérennité de la gestion publique de l'eau et de l'assainissement. Afin que ces services demeurent publics, un Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement a été créé. En y adhérant, le Sicoval garde et accroît son contrôle sur l'eau potable. Cette adhésion vient en complément de la régie directe, au travers de laquelle la Communauté d'Agglomération assure, depuis juillet 2009, les missions liées à l'assainissement.

« En gérant en direct, avec ses propres équipes, les missions d'assainissement, le Sicoval a souhaité conserver la maîtrise de ce service. En adhérant au nouveau Syndicat Mixte, il répond à la même volonté politique de garder l'eau potable sous contrôle public, explique Michèle Garrigues, Vice-Présidente en charge de la Politique de l'eau au Sicoval. *Fédérées à l'échelle départementale, les communes et collectivités membres du Syndicat constituent un ensemble suffisamment fort pour affronter les problématiques auxquelles seuls les prestataires privés avaient jusque là les moyens de répondre* ». La mutualisation favorisera les économies d'échelle : par exemple, l'achat d'eau potable sera désormais assuré par le Syndicat, qui aura plus de latitude pour négocier les prix. Cela permettra également d'avoir une influence sur la production d'eau potable. « *Se regrouper permet enfin de mettre notre territoire et ses équipements en cohérence avec ceux des territoires voisins : nous éviterons les installations redondantes et, en maillant les réseaux, nous sécuriserons l'approvisionnement*

en eau. L'eau est une denrée vitale pour tous qui ne peut être considérée comme un bien marchand quelconque ».

Le lien de proximité avec l'utilisateur sera préservé

Communes et collectivités peuvent solliciter le Syndicat Mixte selon leurs souhaits et leurs besoins. Le Sicoval lui délèguera la production, le transport et le stockage de l'eau potable. Pour une gestion adaptée de la ressource en eau, ces étapes requièrent une vision qui dépasse en effet le seul périmètre communautaire. La Communauté d'Agglomération conservera cependant son pouvoir décisionnaire, notamment en matière d'investissements et de tarification de l'eau.

Ces évolutions n'entraîneront aucun changement pour les habitants : les missions en contact direct avec eux (distribution, tarification et facturation de l'eau potable, relève des compteurs et relation aux usagers) restent aux mains du Sicoval. Cette décision découle d'une volonté politique forte de garder le lien de proximité avec les usagers en demeurant leur interlocuteur unique ■

400 000 habitants

sont concernés par le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, créé en janvier 2010. Il regroupe 320 communes, parmi lesquelles on compte 217 regroupements intercommunaux, réparties sur toute la Haute-Garonne, hors Grand Toulouse.



Eau, Assainissement : vers une gestion administrative commune

Dans une perspective d'amélioration constante de la qualité du service rendu aux usagers, le Sicoval vient de prendre en charge la gestion des abonnements du service de distribution de l'eau potable assurée jusque là par le SIECHA. Cela lui permet de devenir l'interlocuteur unique des usagers pour toutes les questions relatives à leur abonnement ou leur redevance dans les domaines de l'assainissement et désormais de la distribution de l'eau potable. Par contre, pour les demandes « techniques » (branchements, fuites, urgences...), les abonnés doivent continuer à contacter le SIECHA pour l'eau potable et le Sicoval pour l'assainissement (voir rubrique *Contacts ci-contre*).

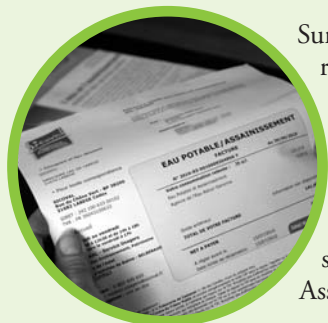
Des moyens de paiement simplifiés

Grâce à cette gestion en direct par la Communauté d'Agglomération, ces abonnés vont également pouvoir bénéficier des mêmes facilités de paiement que celles déjà en place pour l'assainissement. **Le paiement par TIP (Titre Interbancaire de Paiement)** est possible dès cette année. En 2011, la redevance Eau potable pourra également être réglée par **prélèvement automatique mensuel ou à l'échéance**. Des réflexions sont déjà lancées sur l'envoi d'une facture commune à l'Eau potable et l'Assainissement, ainsi que sur une facturation plus proche des dates de relevé des compteurs ■

Plus d'info : service Relation aux usagers du Sicoval, relation.usagers@sicoval.fr,

► N° Vert 0805 400 605

Augmentation du prix de l'eau : pourquoi ?



Sur le territoire du Sicoval, le prix global de l'eau* pour 2009 reste inférieur de 12,6 % à celui pratiqué sur le bassin Adour-Garonne** : 3,02 €/m³ TTC contre 3,40 €/m³ TTC. Malgré tout, ce prix global a connu une augmentation importante entre 2008 et 2009, passant de 2,82 €/m³ TTC à 3,02 €/m³ TTC. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du prix de l'eau potable, qui représente à lui seul 50 % de la facture globale des ménages (Eau potable, Assainissement, taxes de l'Agence de l'Eau, TVA).

Un prix d'achat d'eau en hausse et un programme d'investissements lourd

Pourquoi le prix de l'eau potable a-t-il ainsi augmenté ? Tout d'abord, entre 2007 et 2009, le prix d'achat d'eau auprès de certaines usines de production a augmenté de 12 %. Ensuite, le Sicoval a mené d'importants programmes de travaux, « à hauteur de 2,5 millions d'euros (M€) par an depuis 2005, date de la prise en charge de la compétence de Distribution de l'eau potable », explique Michèle Garrigues, Vice-Présidente du Sicoval en charge de la Politique de l'eau. Au programme : réhabilitation et entretien des 1 000 km de réseau et des 31 réservoirs, extension du réseau, remplacement des canalisations en fonte et des branchements en plomb, installation de débitmètres sur les réservoirs d'eau potable (lire ci-contre)... « En 2010, les élus ont souhaité maîtriser la hausse du prix de l'eau potable. Nous avons donc voté un programme d'investissements réduit à 1,5 M€, ce qui a permis de limiter l'augmentation du prix de l'eau potable à 5 %*** », conclut Michèle Garrigues. ■

* prix moyen pour une consommation type de 120 m³ en eau potable et assainissement

** tarif 2008. Données 2009 non disponibles

*** prix 2010 apparaissant sur la facture 2011

Sicoval Info, supplément services aux usagers

rue du Chêne Vert, BP 38200 - 31682 Labège cedex

Tél. 05 62 24 02 02 - e-mail : info@sicoval.fr

Directeur de publication : François-Régis Valette. Conception et impression : Sicoval. ISSN : 1623-1597. Dépôt légal : 2^e trimestre 2010.

Tirage : 1 500 exemplaires sur papier 100 % recyclé

• Débits d'eau sous surveillance

Afin de compléter le dispositif de mesure déjà en place, une vingtaine de nouveaux débitmètres et compteurs vont être installés à la sortie des réservoirs d'eau potable du territoire.

Implanté dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur de l'Eau potable, ce matériel permettra notamment d'établir des consommations d'eau potable « type » par secteur. Il rendra aussi la détection des fuites plus facile, et permettra d'adapter le réseau aux projets d'urbanisme.

Contacts

• Renseignements administratifs (redevance, abonnement...)

Distribution de l'eau potable et Assainissement

• Accueil du public :

Sicoval, service Relation aux usagers
Centre de L'Astel
Parc d'activités de la Balme
Belberaud
8 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 18 h
(le vendredi : fermeture à 17 h)
► N° Vert 0805 400 605
relation.usagers@sicoval.fr
www.sicoval.fr

• Pour toute correspondance :

Sicoval, Service Relation aux usagers
Rue du Chêne vert - BP 38200
31682 Labège Cedex

• Renseignements techniques (branchement, fuite, urgence...)

Distribution de l'eau potable

• SIECHA

1 rue de la République- BP 15
31560 Nailloux

• Accueil du public :

du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

• Permanence téléphonique :

05 34 66 71 20

Assainissement

- Sicoval, 05 62 24 76 91, accessible 24 h / 24 h, y compris les week-ends et jours fériés